



PREAVIS » MUNICIPAL No 07-2016 « CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET
COMMUNAL DE L'EXERCICE 2016, 1ÈRE SERIE »
CREDIT DEMANDE CHF 192'000.00

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY
PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Séance du Conseil communal du 25 mai 2016

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 10 mai 2016 au Ch. de Davel 2. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les précisions apportées aux commissaires, bien que rien de particulier ne soit à signaler dans cette 1^{ère} série.

Préavis

3.1 Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Les deux congés maternité couvrent une période de 8 mois, car il s'agit de grossesses à problème qui prolongent l'absence par un arrêt maladie.

3.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

351 Bâtiments administratifs : les principes comptables appliqués à la lettre ne permettent pas que la commande passée en fin d'année, mais ni reçue, ni facturée en 2015 soit payée sur le compte 2015. Mr Gérald Cuche, le fournisseur, remercie la Commune de sa commande et précise qu'ayant constaté un défaut sur certains sièges, il a déjà fait intervenir le fabricant.

812 Réseau d'eau : malgré l'état de cette conduite d'eau (on ne peut pas chiffrer le coût des pertes), il n'est pas possible d'anticiper le chantier prévu en 2019 pour éviter ce type de cas, car cela décalerait d'autres priorités. De même il n'est pas souhaitable de se servir sur le compte 3144 destiné aux travaux courants, car ceux-ci sont nécessaires et ont été budgétés. Dans ce cas il ne resterait plus assez d'argent en fin d'année, et il faudrait de toute façon recourir aux crédits supplémentaires de la 2^{ème} série. Finalement le chantier planifié pour septembre ne peut pas être avancé, car son organisation est assez conséquente.

Vote

Le préavis est accepté par 9 oui et 1 abstention.

Conclusion

La Commission des finances vous demande donc d'accepter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 07-2016, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2016, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 192'000.00.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 16 mai 2016